

MODIFICATION DE FRÉQUENTATION

Service de garde / année 2023-2024



NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT : _____

Date de la modification : _____

FRÉQUENTATION (cochez selon vos besoins) Régulière Sporadique

POUR UN HORAIRE RÉGULIER OU SPORADIQUE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7 h à 8 h					
Dépannage 10 h 32 à 11 h 30 (préscolaire)					
10 h 32 à 12 h 50 (préscolaire)					
11 h 30 à 12 h 50 (1 ^{re} à la 6 ^e année)					
15 h 15 à 18 h					

POUR UN ARRÊT DU SERVICE DE GARDE (cochez ici)

RAPPEL

En référence au document « régie des règles de régies internes » :

4.2 Le parent peut changer la fréquentation au minimum 10 jours avant la modification.

Les parents peuvent, moyennant un préavis de deux semaines, résilier l'inscription de leur enfant au Service de garde et en acquitter les frais.

Signature du parent : _____ Date (jr / mois / année) : ____ / ____ / ____

ACCEPTATION DE LA TECHNICIENNE

Demande de modification de fréquentation reçue le :

La demande de modification sera effective en date du :

Signature de la technicienne :